

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, tenue le 16 janvier 2018 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 20 h.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et messieurs les conseillers François Charpentier, Léonard Payette, Roger Lauzon, François Gagné et Patrick Lusignan.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Flavie Robitaille, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017
4. FINANCES ET TRÉSORERIE
 - 4.1. Dépôt de la liste des comptes payés
 - 4.2. Acceptation des comptes à payer
 - 4.3. Dépôt des engagements au 12 janvier 2018
 - 4.4. Mandat – Ministère des finances - Adjudication et publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec(COMAQ)
 - 5.2. Formation – Rédaction de règlement
 - 5.3. Matériel informatique
 - 5.4. Mandat - Entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques pour l'année 2018 - Bélanger Sauvé
 - 5.5. Aide financière «Mieux vivre en tête» - AJOUTÉ
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
10. LOISIRS ET CULTURE
11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.
 - 11.1. Lettre du Ministère des Transports concernant l'intersection de la route 341 et de la rue Payette
 - 11.2. Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant une plainte - AJOUTÉ
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1-01-18

Monsieur le maire Denis Lévesque procède à l'ouverture de la séance et à la validation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

Que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout des points 5.5 Aide financière - «Mieux vivre en tête» et 11.2 Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – plainte.

2-01-18

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017

3-01-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Charpentier et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017 soit adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Dépôt de la liste des comptes payés

4-01-18

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes de décembre 2017, payés au 12 janvier 2018 notamment en vertu du Règlement 317-03-17 et en vertu de l'article 954 du code municipal.

Les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

4.2. Acceptation des comptes à payer

5-01-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à émettre les chèques pour le paiement des factures pour un montant de 43 704,13 \$ notamment en vertu de l'article 954 du Code municipal.

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4.3. Dépôt des engagements au 12 janvier 2018

La secrétaire-trésorière dépose la liste des engagements en date du 12 janvier 2018.

4.4. Mandat – Ministère des finances - Adjudication et publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal - Règlement 309-09-16 abrogeant le règlement 300-05-16 et ordonnant des travaux de reconstruction sur une partie du Rang Côte St-Louis (TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

6-01-18

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité concernant le règlement 309-09-16 abrogeant le règlement 300-05-16 et ordonnant des travaux de reconstruction sur une partie du Rang Côte St-Louis (TECQ 2014-2018).

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ)

CONSIDÉRANT le contrat de travail de Madame Flavie Robitaille;

7-01-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

D'autoriser l'adhésion de Madame Flavie Robitaille à la COMAQ pour un montant de 510 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.2. Formation – Rédaction de règlement

CONSIDÉRANT les nouvelles fonctions de greffière dans la ville regroupée de Madame Flavie Robitaille;

CONSIDÉRANT le travail de refonte des règlements en raison du regroupement;

CONSIDÉRANT l'offre de formation de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec « Rédiger efficacement un règlement municipal » à Sherbrooke le 23 février 2018 au coût de 455\$ plus taxes;

8-01-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

D'autoriser l'inscription de Madame Robitaille au cours « Rédiger efficacement un règlement municipal » au montant de 455 \$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement rattachés. Ce montant sera financé par le Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM).

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.3. Matériel informatique

CONSIDÉRANT l'obsolescence ou le mauvais fonctionnement des appareils informatiques suivants;

Appareil	Numéro de série	Année d'achat
Écran	2303481	2003
Clavier sans fil	0356102457404	2014

Imprimante	CNBJ505972	2013
Ordinateur portable	2492070049	2009
Clavier	00129707	Inconnu

CONSIDÉRANT qu'il a été évalué que la réparation de ce matériel était impossible ou trop onéreuse;

CONSIDÉRANT que ce matériel n'a plus aucune valeur comptable.

9-01-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

QUE le préambule de la présente résolution en face partie.

D'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale à se départir de matériel informatique.

5.4. Mandat - Entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques pour l'année 2018 - Bélanger Sauvé

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette, a accepté de poursuivre le mandat pour l'accès à des ressources juridiques pour l'année 2018 jusqu'à l'entrée en vigueur du décret;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire identique à ce qui prévalait pour l'année 2017, soit un montant de 200,00 \$ mensuellement, plus les taxes applicables :

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité, qu'il s'agisse du maire, du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

CONSIDÉRANT QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même les crédits disponibles à la Municipalité en vertu de l'article 954 du Code Municipal.

10-01-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

De mandater le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel pour l'année 2018, soit un montant de 200,00 \$,

mensuellement, plus les taxes applicables, tel que confirmé dans le courriel du 9 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.5. Aide financière - «Mieux vivre en tête» - AJOUTÉ

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée par l'organisme «Maison des jeunes L'Escapade»;

CONSIDÉRANT QUE le projet «Mieux vivre en tête» permet aux jeunes d'être sensibilisés aux saines habitudes de vie;

11-01-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

D'octroyer une aide financière pour un montant de 250 \$ à l'organisme «Maison des jeunes L'Escapade».

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.

11.1. Lettre du Ministère des Transports concernant l'intersection de la route 341 et de la rue Payette

11.2. Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant une plainte - AJOUTÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à adresser leurs questions au conseil municipal.

Quelques questions sont adressées au conseil par les personnes présentes dans la salle.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-01-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

Que la séance soit levée à 20h38.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque
Maire

Flavie Robitaille
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

